

RELEVE SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2011

Présents: M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M.

FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG (jusqu'à 22h50), M. CHENON, M. ZEMANEK, M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, M.

OUÉDRAOGO, Mme ANGIBAULT (jusqu'à 00h23).

Absente : Mme TENG (à partir de 00h23)

Pouvoirs: M. RICHARD pouvoir à Mme CHAFFARD

M. BRULFERT pouvoir à M. CHENON

Mme SERVIERES pouvoir à M. GAYAUDON

M. BALLUET pouvoir à Mme OFFROY Mme CHADRON pouvoir à Mme AUDRAIN

Mme TENG pouvoir à M. ANGIBAULT (à partir de 22h50, jusqu'à00h23)

Mme PRADAYROL pouvoir à M. OUEDRAOGO

M. TRAORE pouvoir à M. GUEGUEN Mlle BOURHIM pouvoir à Mme LEJUEZ M. CAFFIER pouvoir à M. YAHOUEDEOU

Mme ANGIBAULT pouvoir à M. LANÉRY (à partir de 00h23)

Administration: M. LEGASA, Directeur Général des Services

Mlle SAMUELIAN, Directrice du Cabinet du Maire

M. GENESTE, Directeur général Adjoint

Secrétaire de séance : M. CHEVALIER, assisté de Mlle GAVARD Angeline

La séance est ouverte à 20H45 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

M. GAYAUDON annonce que le quorum est atteint (20 élus présents, et 9 élus ayant donné pouvoir) et propose le secrétariat de séance à M. CHEVALIER et débute les points à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Aucune remarque n'est formulée concernant le procès verbal du 28 mars 2011.

Le procès verbal du 28 mars 2011 est approuvé à l'unanimité des membres qui se sont exprimés.

VOTE:

- 23 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT

Ayant donné pouvoir : M. RICHARD, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CAFFIER

- 06 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, M. TRAORE, Mlle BOURHIM

II - REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2010

Rapporteur: Monsieur le Maire

La décision de voter le Budget Primitif en avril 2011 permet dès à présent au Conseil Municipal d'intégrer les résultats de l'exercice 2010 au Budget Primitif 2011.

Le comptable public a communiqué les résultats de clôture de l'exercice 2010 :

Investissement : - 96 187, 84€
 Fonctionnement : 2 512 476, 17€

Ainsi, ces résultats seront reportés au budget primitif 2011 de la façon suivante :

R002 : 2 416 288, 33€ : résultat de fonctionnement reporté

■ 1068 : 96 187, 84€ : dotations fonds divers de réserve (recettes d'investissement)

D001 : - 96 187, 84€ : solde d'exécution négatif d'investissement reporté

VOTE:

- 23 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT *Ayant donné pouvoir*: M. RICHARD, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON,

M. CAFFIER

- 06 CONTRE:

M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, M. TRAORE, Mlle BOURHIM

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Rapporteur: M. le Maire

Rappel du contexte

Les orientations du budget 2011 sont principalement fondées sur nos engagements et notre programme de mandat. Elles ont été faites dans une perspective d'un maintien de territoire communal identique eu égard aux dernières réflexions du SAN sur l'avenir de sa gouvernance. Par ailleurs, ces orientations s'adaptent cependant aux réalités d'un contexte économique de sortie très progressive de la crise apparue en 2008 et d'une certaine reprise des ventes immobilières avec ses conséquences en droit de mutation. Elles intègrent l'étude de différentes prospectives financières. Elles tiennent aussi compte de l'évolution des règles de solidarité fiscale intercommunale (au niveau du Val d'Europe) et régionale (pour le FSRIF). Avec les

conséquences encore amplifiées cette année de l'abandon à terme par l'INSEE de la notion d'habitants « fictifs » et de son nouveau mode de comptage qui nous reporte de deux ans, les habitants réels nouvellement installés.

Ce qui avait été pris en compte comme de sérieuses hypothèses s'avère être aujourd'hui des réalités constatées (limitations des dotations d'Etat et des participations des autres collectivités)

Il faut aussi noter que dans le cadre de réflexions sur l'évolution de notre intercommunalité et d'un éventuel nouveau mode de gouvernance des communes du Val d'Europe, aucun changement ne se produira avant 2014.

Notre contexte d'élaboration du budget se caractérise aussi par :

- Une inflation constatée sur l'année 2010 de 1,8%
- La prise en compte des derniers développements :
 - o 140 logements seront livrés en 2011 (fin phase III)
 - o En matière d'offres commerciales, économiques et industrielles :
 - Ce sera principalement l'entrée en taxation des 10 000 m² de Castorama par la Segece (propriétaire des lieux)
 - o En matière d'équipements réalisés par le SAN et rétrocédés à la commune :
 - Le deuxième gymnase ouvrira dans les semaines qui viennent
 - L'accueil périscolaire du groupe scolaire Henri Matisse a été reporté à la rentrée de septembre 2011
 - La salle des fêtes est toujours prévue pour 2012
 - o En matière d'équipements réalisés et gérés par d'autres collectivités ou par l'Etat :
 - Le chantier du centre nautique intercommunal à Bailly Romainvilliers à la limite de Serris devrait s'achever fin 2011 début 2012
 - La poursuite de la construction à Jossigny de l'Hôpital de Marne la Vallée avec une ouverture toujours envisagée pour 2012.
- Le nouveau PIG ayant été signé en septembre 2010 avec une nouvelle phase de développement (phase IV) porte sur Serris :
 - Plus de 1 000 logements à réaliser d'ici 2017 soit 150 à 200 logements/an avec des premières livraisons probables en 2015
 - La confirmation de la création de la ZAC du Couternois avec principalement ses 70 hectares d'activités dont les premières livraisons sont envisagées pour 2013/14.

Les orientations budgétaires retenues pour l'élaboration de ce budget

- Maintenir le bon niveau de service, tout en intégrant l'accueil des nouveaux Serrissiens.
- Permettre le maintien à long terme d'une même qualité de service aux habitants par une participation financière permettant un accès à tous les utilisateurs (grille tarifaire, quotient familial).
- Maintenir en 2011, comme en 2010, le prix, à euro constant des services municipaux.
- Renforcer notre démarche de développement durable et finaliser la mise en place de notre agenda 21 (par la réalisation progressive de fiches actions).

- Maintenir le soutien aux associations dans le respect de nos contraintes budgétaires.
- Pouvoir permettre le renforcement des moyens mis à disposition de l'épicerie solidaire (véhicule).
- Maintenir (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements (cette année Jean de la Fontaine)
- Assurer financièrement avec le SAN, le maintien du Réseau d'Assistantes Maternelles intercommunal.
- Concrétiser les engagements de subventions régionales et ainsi préserver notre patrimoine et sa réhabilitation (derniers bâtiments de la Ferme des Communes) en mettant à disposition des nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture.
- Poursuivre des programmes de réhabilitation de la voirie communale.
- Consacrer comme chaque année 500 000 € d'investissement aux dépenses courantes pour :
 - Les travaux de sécurité des bâtiments
 - o La gestion du parc informatique dont celui des écoles
 - o La gestion du parc mobilier
 - o Les besoins en «matériel» propres à chaque secteur.
- Investir dans les moyens modernes de communication (panneaux d'affichage électroniques, mutation du portail familles maelis).
- Poursuivre la politique d'optimisation de la gestion des services :
 - Renforcer les projets en lien avec la dématérialisation,
 - Poursuivre notre démarche de développement de marchés publics.
- Assurer le fonctionnement d'un nouveau gymnase par des postes nouveaux déjà créés à pourvoir
- Renforcer le Service Social et ses actions.
- Renforcer, pour assurer sa pérennité notre participation financière au Réseau des Assistantes Maternelles suite à un désengagement du Conseil Général.
- Maintenir une bonne qualité d'entretien et de propreté des espaces publics.
- Maintenir notre effort de gestion de manière à contenir nos dépenses de fonctionnement par habitant (1340 €/habitant soit 20 % de plus que la dépense moyenne par habitant en Ile-de-France. Niveau directement lié à la jeunesse de notre population).
- Favoriser l'installation et le développement de commerces et d'entreprises, créatrices d'emplois et génératrices de revenus fiscaux, équilibrant ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.
- Faire une reprise anticipée de nos excédents cumulés pour contribuer à l'équilibre du budget de cette année.
- Après 8 années sans augmentation d'impôts locaux sur les ménages, augmenter cette année la fiscalité pour équilibrer à court, moyen et long terme nos budgets successifs :
 - o 25 % pour la taxe sur le foncier bâti (payée uniquement par le propriétaire d'une habitation, d'une activité ou d'un commerce);
 - o 10 % pour la taxe d'habitation (payée par le propriétaire résident ou le locataire)

Ce qui correspond en moyenne annuelle par exemple :

- O Pour une maison de 100 m² et un foyer avec deux enfants :
 - + 33 € pour la TH
 - +87 € pour le TFB
- o Pour un appartement de 60 m² et un célibataire sans enfant :

- + 22 € pour la TH
- + 52 € pour le TFB

NB:

- Nos bases fiscales globales de foncier bâti sont 4,5 fois plus productrices de recettes que les bases fiscales d'habitation. Ceci est principalement dû à l'importance des surfaces commerciales sur notre commune.
- Les locataires ne sont touchés que par la Taxe d'Habitation. Les locataires représentent 60 % de la population totale sur Serris. 40 % des habitants sont des propriétaires résidents.
- Les bases fiscales au m² sont relativement faibles sur notre territoire comparées à des communes portant des services publics comparables.
- L'imposition résulte du produit : bases X taux.

LE BUDGET 2011 TEL QU'IL A ETE CONSTRUIT 1:

LES PRINCIPALES TENDANCES (EVOLUTION PAR RAPPORT AU BP + DM 2010)

FONCTIONNEMENT RECETTES: 13 649 261,33 €

<u>les recettes propres a l'EXERCICE : 11 232 973 € SOIT + 13,08% PAR RAPPORT AU BUDGET 2010 VOTE</u>

Les principales variations sont les suivantes :

- Suite à l'augmentation des taux d'habitation et de foncier bâti, à l'augmentation liée à la revalorisation annuelle de l'Etat des bases et leur évolution liée au développement économique de la ZAC du Centre Urbain (notamment CASTORAMA), le Produit Fiscal attendu s'élève à 6 021 915 € (+ 28,94% soit 1 351 515 €)
- La **Dotation Globale de Fonctionnement** attribuée s'élève à **1 497 196** € (- 5,59% soit 88 000 €). Cette baisse est induite par le mode de prise en compte de la population fictive du recensement complémentaire 2007 (40% pour 2011 contre 60% en 2010).
- Les **Dotations du S.A.N**. sont estimées à **920 000** € (- 23,71% soit 286 000 €). La commune, éligible en 2010 à la dotation de solidarité (286 000 €) n'est pas certaine d'être éligible en 2011 au regard des nouveaux mécanismes de solidarité actés en 2010.
- Les **subventions** attendues représentent **1 036 400** (+ 17,85 % soit + 157 000 €). Elles émanent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général. Cette évolution provient essentiellement de la C.A. F dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.
- Les **produits des services** sont estimés à **786 000** € (+3,23 % soit + 24 500 €). Cette évolution tient compte de revalorisation des tarifs de 1,8% au regard de l'inflation 2010.

¹ après le débat d'orientation budgétaire en date du 28 mars 2011 et les dernières informations transmises par la Préfecture.

Conseil Municipal du 26 avril 2011

Page 5 sur 21

LES EXCEDENTS CUMULES REPORTES : 2 416 288,33 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES: 13 649 261,33 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 11 680 000€ soit + 5,96 % (+ 657 000 €) PAR RAPPORT AU BUDGET 2010 VOTE

La volonté de contenir l'évolution des dépenses au regard d'une part de l'évolution des recettes et d'autre part du niveau d'utilisation des crédits 2010, en maintenant toutefois le bon niveau de service public, a guidé la construction du budget de **dépenses de Fonctionnement**.

L'évolution qui vous est proposée est la suivante :

- Les budgets de service : 4 191 000 € soit + 3,17% (+ 128 700 €) par rapport au budget 2010. Les budgets de service n'avaient pas connu d'augmentation entre 2009 et 2010. Ainsi, la moyenne annuelle d'évolution sur ces deux dernières années est de 1,58%.
- Les dépenses de personnel : 6 814 400 € soit + 4,37% (+ 285 400 €) par rapport au budget 2010. Cette augmentation est liée pour une partie à l'évolution de la masse salariale et à l'évolution de carrière des agents. L'autre partie correspond à l'effet année pleine des recrutements 2010 (ex: gardiens de gymnase) et le renforcement de certains secteurs.
- Les frais financiers : 30 500 € soit 48,74 % (- 29 000 €) par rapport au budget 2010. Dans le cadre du budget 2010, pour anticiper sur une croissance des taux de court terme, il était envisagé de renégocier une partie de la dette à taux fixe, cette dernière étant à l'heure actuelle entièrement basée sur des taux variables.

 Cela étant, la commune a continué de bénéficier de taux variables de court terme extrêmement faibles en 2010. L'enveloppe de 30 500 € devrait répondre à une augmentation progressive des taux de court terme.
- Les dotations aux amortissements : 370 000 € soit + 1,79 % (+ 6500 €) par rapport au budget 2010.
- Les dépenses imprévues : 20 000 €
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France : 254 100 €

 Le fait de devenir contributeur est lié à l'évolution de notre population D.G.F qui continue de diminuer. Cette évolution impacte les ratios financiers par habitant de la commune, ratios dont la comparaison avec la moyenne régionale sert à déterminer les communes contributrices.

SYNTHESE SECTION DE FONCTIONNEMENT:

- L'épargne brute (recettes de fonctionnement propres à l'exercice moins dépenses de fonctionnement) sur l'exercice est négative : 447 027 €.
- Le financement par l'épargne brute de **l'annuité en capital de la dette représentant** 231 000 €, l'épargne nette propre à l'exercice est donc négative à hauteur de 678 027 €.

L'augmentation des taux, 10 % TH et 25% TFB, et l'utilisation d'une partie du Fonds de Roulement viennent équilibrer le budget 2011 et garantir la pérennité d'un niveau prudentiel de Fonds de Roulement :

- L'augmentation proposée des taux génère 1 052 415 € de recettes supplémentaires
- Le Fonds de Roulement constaté au 31/12/2010 est utilisé à hauteur de 678 027 €
- Le Fonds de Roulement estimé au 31/12/2011 est de 1 738 262 €

L'évolution par secteur qui vous est proposée est la suivante :

Services Généraux : 1 936 600 € (+4,57 %)

Budget de service : les évolutions principales sont :

- Augmentation du débit du trafic internet et du nombre des SMS
- Augmentation des frais liés aux annonces des marchés publics

Budget RH: les évolutions principales sont :

- Participation à la mutuelle du personnel et cotisation CNAS
- Augmentation de l'assurance statutaire du personnel
- Création d'un emploi aidé au service informatique
- Remplacement des congés maternité
- Evolution de carrière des agents

Enseignement : 615 565 € (+1,63%)

Budget de service

Maîtrise du budget de service

Budget RH

■ Indemnités études surveillées (impact décision 2010)

Restauration scolaire: 694 300 € (+ 7,20 %)

Budget de service

Augmentation du nombre de repas servis

Budget RH

- Passage à temps complet de la responsable du service de la restauration
- Evolution carrière des agents
- Primes titularisation

Petite Enfance : 1 423 690 € (+ 0,42 %)

Maîtrise du budget de service et de personnel y compris remplacement

Enfance : 1 192 805 € (-0,35 %)

 Maîtrise du budget de service et de personnel y compris impact année pleine de la restructuration 2010

Jeunesse : 215 635 € (+0,33 %)

- Maîtrise du budget de service
- Inclus chef de service et médiateur (sur 7 mois)

Social : 126 935 € (+ 24,01 %)

Maîtrise du budget de service

Budget RH

- Un poste supplémentaire à compter du 1^{er} mai
- Contrat aidé (portage des repas)
- Evolution carrières

Sports: 541 405 € (+ 26,92 %)

Budget de service

■ Gestion 2^{ème} gymnase

Budget RH

- Effet année pleine des deux postes de gardiens 2^{ème} gymnase
- Passage à temps complet d'un animateur du sport (en lien avec augmentation des effectifs rentrée 2010 planète sport)
- Augmentation des vacations pour l'école multisports
- Remplacement secrétariat temps complet au lieu de temps partiel secrétariat
- Evolution carrières

Animation : 116 465€ (+2,55 %)

- Maîtrise du budget de service
- Evolution de carrière en budget RH

Culture : 292 990 € (- 3,79 %)

- Maîtrise du budget de service
- En budget RH poste billetterie vacant sur une partie de l'année

<u>Communication</u>: 129 620€ (-7,76 %)

- Economies sur le budget de service grâce au marché d'impression.
- Evolution carrière en budget RH

Prévention sécurité : 246 710 € (- 0,06 %)

Travaux : 3 023 430 € (+ 4,00 %)

- Augmentation des coûts des prestations liées à l'élagage et à l'entretien des terrains de sport
- Augmentation des prestations liées à l'entretien de la voirie
- Augmentation du prix du gaz et de l'électricité

Budget RH

Remplacement de deux congés longue maladie

Urbanisme : 99 860 € (+11,70 %)

Maîtrise du budget de service

Budget RH

Poste emploi aidé

Développement Economique : 43 905 € (+ 114,17 %)

Budget RH

• Effet année pleine création de poste 2010

Agenda 21 : 73 315 € (+ 0,64 %)

Maîtrise du budget de service et de personnel

Non affecté : 253 345 € (+ 0,32 %)

- Maîtrise du budget qui regroupe :
- o La participation au SDIS
- o La participation au CRPH
- o L'adhésion à la mission locale
- Les taxes foncières
- o Les réserves pour subventions
- Les diverses charges financières (cartes bleues créances irrécouvrables annulations de titres)
- o Indemnités des élus

Investissement recettes: 1 781 100 €

Les recettes propres à l'exercice 2011 : 1 308 700 €

• L'autofinancement de la dette en capital : 231 000 €

• Les dotations aux amortissements : 370 000 €

• Les recettes définitives : 224 000 € (F.C.T.V.A. et T.L.E.)

• Les subventions d'équipements : 483 700 €

- o 373 300 € subvention pour le Contrat Régional
- o 110 400 € «dotation gros entretien des équipements» du S.A.N

Les restes à réaliser de 2010 : 472 400 €

INVESTISSEMENT dépenses : 3 182 700 €

Les dépenses propres à l'exercice 2011 : 2 245 600 €

- L'annuité en capital de la dette: 231 000 €
- Le Contrat Régional équipements culturels et maison du développement durable : 831 000 €
- Les frais induits par les rétrocessions de voirie : 5 000 €
- Les dépenses imprévues : 4 200 €
- Le programme de «gros entretien des équipements» phase 2011 à Jean de La Fontaine : 264 000 €
- Les actions 2011 de l'AGENDA 21 : 200 000 €
- L'installation de panneaux électroniques sur la ville : 150 000 €
- Des opérations spécifiques 60 000 €
 - o Travaux de voirie : 35 000 €
 - o Terrain provisoire mini moto : 25 000 €
- Les dépenses d'équipement courant : 478 400 € dont le détail figure ci-dessous :

Services Généraux : 108 800 €

- Matériel et logiciels informatiques
- Mobilier de bureau

Enseignement : 14 000€

- Acquisition de biens
- Digicodes pour JDF et RD

Restauration scolaire: 27 000 €

- Remplacement gros matériel
- Acquisition de biens

Petite Enfance : 13 900 €

- Acquisition chariot de ménage + micro ondes
- Travaux (clôture stores prises électriques carrelage remplacement sèche linge)

Enfance : 18 000€

- Acquisition de biens
- Travaux (carrelage anti dérapant rideaux pare-soleil)

Sports : 31 100 €

- Véhicule gardien gymnase
- Acquisition de biens : 9 500 € (défibrillateurs tables de tennis dispositif d'ancrage)
- Travaux (carrelage vestiaire et douches stade de l'Hermière)

Jeunesse : 2 500 €

Acquisition de biens

Animation : 11 500 €

Acquisition banderoles – tentes - barnums - tables - chaises

Culture : 6 400 €

Acquisition projecteurs – grilles caddies – portants - présentoirs

Communication: 5 000 €

- Acquisition de bâches
- Travaux de signalétique des équipements

Prévention sécurité : 300€

Acquisition VTT

Environnement : 27 000 €

- Achat d'arbres
- Remise en état du système d'arrosage du stade des Marmousets et reprise du regard

Bâtiment : 27 000 €

Travaux règlementaires et sécuritaires dans divers bâtiments

Voirie : 122 600 €

- Reprise du revêtement du parking du pressoir
- Support pour parking motos HDV
- Fourniture et pose de corbeilles
- Budget vie de quartier
- Changement du carrefour de feux du RD 231 et de la route de Meaux
- Pose de barrières «Croix de Saint André» rues Marco Polo et Vasco de Gama
- Puisage solaire Puits Rue E. Cloud
- Limitation d'accès au parking du Parc des communes
- Remplacement des sols et jeux extérieurs
- Reprise des dalles Bd champs du moulin
- Reprise stabilisés coulée verte +parking GS2

Parc automobile et matériel : 63 300 €

- Remplacement deux véhicules
- Travaux sur stockage des plantes à massifs
- Outillage pour gardien GS2
- Matériel salage + stockage sel
- Equipement véhicule + remorque
- Acquisition divers matériels (desherbeuse débroussailleuse karcher remorque)
 - L'amortissement des subventions versées : 22 000 €

Les restes à réaliser de 2010 : 937 100 €

SYNTHESE SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le besoin d'emprunt nécessaire au financement de la section d'investissement est de 1 401 600 €.

SYNTHESE GLOBALE

Voir tableau annexe 1

VOTE:

- 23 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT

Ayant donné pouvoir : M. RICHARD, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CAFFIER

- **06 CONTRE**:

M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, M. TRAORE, Mlle BOURHIM

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

IV - VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2011

Rapporteur: M. le Maire

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

La volonté du Conseil Municipal d'augmenter les taux de la fiscalité pour l'année 2011 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires sur le Budget Primitif, ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les bases prévisionnelles des impositions directes locales ont été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Le produit fiscal 2011 attendu est donc le suivant :

LIBELLE	TAUX année n-1	TAUX année en cours	BASES PREVISIONNELLES	PRODUIT CORRESPONDANT
FONCIER NON BATI	44,40 %	44,40 %	47 800	21 223
FONCIER BATI	27,43 %	34,29 %	14 632 000	5 017 313
TAXE D'HABITATION	14,82 %	16,30 %	6 033 000	983 379
			TOTAL	6 021 915

VOTE:

- 23 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT

Ayant donné pouvoir : M. RICHARD, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CAFFIER

- 06 CONTRE:

M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ, M. OUEDRAOGO

Ayant donné pouvoir : Mme PRADAYROL, M. TRAORE, Mlle BOURHIM

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

Départ de Mme TENG à 22h50. Elle donne son pouvoir à Mme ANGIBAULT.

V- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur: Monsieur Le Maire

Le budget 2011 intègre une capacité de soutien aux associations à hauteur de : 217.770 €

Suite à l'examen des dossiers de demandes de subventions des associations, il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution de subventions annuelles <u>association par association</u>.

AGGOGLATIONG	Montant de la	Montant de la	MOTE
ASSOCIATIONS	versée en 2010	subvention proposée pour 2011	VOTE

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Ecole de Musique Serrissienne	42.000€	42.000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ et Mlle BOURHIM (pouvoir à Mme LEJUEZ)
ACT Théâtre Val d'Europe	3000€	4000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
L'Atelier	2000€	2000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ et Mlle BOURHIM (pouvoir à Mme LEJUEZ)
Musique Passion	1000 €	1000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
Les Chênes Vitrail	1000 €	1000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
Serris Danse Val d'Europe	3000 €	3000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM) - 1 NON PARTCIPATION : M. LANÉRY
AZIMUTH	500 € + 250 €	750 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
SOUS TOTAL	52.750 €		53.750 €

ASSOCIATIONS SERVICE ANIMATION

Club de la Bonne Humeur	4500 €	4500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
Serris Balad	900 €	900€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
Pompiers de Chessy	500 €	500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
DécoLib	0€	300 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
SOUS TOTAL	5900 €	6200 €	

ASSOCIATIONS SPORTIVES (fonctionnement)

R.C.S. (Football)	25.000 €	25.000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
A.T.T.S. (Tennis de Table)	9500 €	9500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM) -
H.B.C.S.V.E. (Handball)	18.500 €	18.500 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM) - 1 NON PARTCIPATION : M. CHENON
TPB-A.S.R.V.E. (Raquettes)	4950 €	4320 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM) - 1 NON PARTCIPATION : M. LANÉRY
Budokaï Serris Judo	4600€	4600€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
Les Randonnées Serrissiennes	2000€	2000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
R.C.V.M. (Rugby)	5000€	5000€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
R.E.V.E. (Rocher d'escalade)	1200 €	1200 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés :

			- 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
SAVATE	750 €	750 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
Association sportive du Collège Madeleine Renaud	660 €	660 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
SOUS TOTAL	72.160 €	71.530 €	

ASSOCIATIONS PETITE ENFANCE

La ronde des Bébés	850 €	Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 1 CONTRE : M. ZEMANEK 650 € - 4 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM), M. OUEDRAOGO (pouvoir de Mme PRADAYROL)	
SOUS TOTAL	850 €	650 €	

ASSOCIATION SOCIAL

Epicerie solidaire	3000 €	3000 €	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés
SOUS TOTAL	3000 €	3000 €	

ASSOCIATION RH

Amicale du Val d'Europe	4455 €	4455€	Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés : - 2 ABSTENTIONS : Mme LEJUEZ (pouvoir de Mlle BOURHIM)
SOUS TOTAL	4455 €	4455 €	

TOTAL DES SUBVENTIONS	139.115 €	139.585 €
--------------------------	-----------	-----------

VI- <u>DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT</u>

Rapporteur: M. FABRIANO

Nous avons été sollicités par la Préfecture de Seine et Marne afin de procéder à la dissolution de l'association foncière de remembrement.

Cette association a été constituée en 1947 et s'est réunie pour la dernière fois en 1960.

La Préfecture demande à toutes les communes de procéder à ces dissolutions ; dans le cas contraire, les AFR non encore dissoutes ou encore en activité auront l'obligation d'adopter les statuts contenus dans l'ordonnance n°2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires à partir du 06 mai 2011.

Toutes les décisions (patrimoine, budget, travaux, dissolution...) doivent être prises par un bureau valablement constitué c'est-à-dire dont les membres ont été renouvelés dans les 6 ans.

Par délibération en date du 28 mars 2011 la commune a procédé à la désignation de 2 propriétaires afin de constituer un nouveau bureau. A cette même date la Chambre d'Agriculture a également désigné 2 propriétaires exploitant afin qu'ils siègent également au bureau.

Après avoir pris contact avec le percepteur pour connaître le reliquat financier de l'AFR, le conseil municipal s'engage à reprendre l'actif et le passif de l'association.

Le reliquat financier que la commune reprend apparaît distinctement dans la délibération ainsi que l'énumération des biens fonciers

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VII- ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 2011 – 02 RELATIF À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET À LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE

Rapporteur: M. Philippe RICHARD

Le marché pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et petit travaux arrive à son terme.

Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché de services en appel d'offre sans division de lots. Le marché sera à conclusion à bon de commande avec un montant minimum de 20 000 € HT et un montant maximum de 200 000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée initiale d'une année ; il pourra être reconduit expressément deux fois sans que la durée totale du marché ne puisse excéder trois ans.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire pour 2011 :

Entretien (forfaits et attachements) : 67 550.00 € - VOI 61523 T02

Petits travaux : 52 450.00 € - VOI 61523 T02

Soit 120 000.00 € TTC

Rappel succinct de la procédure :

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, le vendredi 21 janvier 2011.
- La date limite de remise des offres était fixée au 4 mars 2011 à 17 h 00.

- 20 dossiers de candidatures ont été retirés. Cinq candidats ont déposé leur offre avant la date limite dont une dématérialisée. Un pli a été remis hors délai (4 mars 2011 à 17 h 30).
- La Commission d'Appel d'Offres du 30 mars 2011 a décidé d'éliminer l'offre arrivée hors délai, d'accepter toutes les autres candidatures et a demandé à ce qu'il soit procédé à l'analyse des offres.
- L'étude des offres des cinq entreprises a été menée par les services techniques. Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans l'annonce et le Règlement de Consultation avec leur pondération :

- o Prix 60 % (60 points) : ce critère a été apprécié à partir du montant total T.T.C. du détail quantitatif estimatif (document non contractuel).
- O Valeur technique 40 % (40 points), décomposée comme suit :
- Méthode de mobilisation des moyens humains et matériels afin de faire face à une commande : 15 % (15 points)
- Dispositions adoptées pour l'exécution des prestations, la vérification et le remplacement des lampes, le dépannage et les réparations, l'astreinte : 15 % (15 points)
- Performance en matière de protection de l'environnement à partir de la pratique en termes de gestion des déchets et des moyens mis en œuvre notamment dans le fonctionnement et l'organisation interne, pour participer à la protection de l'environnement) : 10 % (10 points).

Ces sous critères ont été jugés à partir de leur item contenu dans le mémoire technique.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 avril 2011, a décidé de choisir l'offre de la société IDIELEC comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2011-02, relatif à l'entretien et la maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse et petit travaux.

VOTE:

- 25 POUR:

M. GAYAUDON, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. FABRIANO, Mme CHAFFARD, M. LANÉRY, Mme BELLILI, Mme MARCOU, Mme SOLIMAN, M. YAHOUÉDÉOU, M. CHITRIT, M. TSARAMANANA, Mme TENG, M. CHENON, M. ZEMANEK, Mme ANGIBAULT, M. OUEDRAOGO *Ayant donné pouvoir*: M. RICHARD, M. BRULFERT, Mme SERVIERES, M. BALLUET, Mme CHADRON, M. CAFFIER, Mme PRADAYROL

- 04 ABSTENTIONS:

M. GUEGUEN, Mme LEJUEZ

Ayant donné pouvoir : M. TRAORE, Mlle BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

VIII- AVIS SUR LE PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET 87- 191 PORTANT CREATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR IV DE MARNE LA VALLEE

Rapporteur: M. FABRIANO

La mise en œuvre du 8^{ème} avenant à la convention du 24 mars 1987, signé le 14 septembre 2010 approuvé par le décret n°2010-1081 du 15 septembre 2010, nécessite de modifier le décret de création de l'établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne la Vallée (EPAFRANCE)

Par courrier en date du 12 novembre 2010 le Secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'Urbanisme a transmis au Préfet de Région, un projet de décret modifiant le décret de création de l'établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne la Vallée afin de mettre en œuvre la procédure de consultation en application de l'article L321.3 du code de l'urbanisme.

En effet, le projet de décret modifie l'article 8 du décret du 24 mars 1987, dans lequel est indiqué les membres du conseil d'Administration.

Il y a désormais, 10 membres représentant l'état, et 10 membres représentant les collectivités territoriales. (Pour le détail des membres voir, projet de décret en annexe, art 3)

Il est à savoir que suivant l'article 321-3 prévoit que « Les établissements publics d'aménagement et les établissements publics fonciers sont créés par décret en Conseil d'Etat après avis des conseils régionaux, des conseils généraux, des organes délibérants des établissement publics de coopération intercommunale compétents en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de développement économique et des conseils municipaux des communes de plus de 20 000 habitants non membres de ces établissements situés dans leur périmètre de compétence. L'avis est réputé favorables s'il n'est pas émis dans un délai de trois mois. »

Considérant que le comité syndical du SAN a émis un avis favorable à cette modification lors de sa séance du 10 mars 2011.

Le Conseil Municipal peut donner son avis sur le projet de décret.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX- CREATIONS ADMINISTRATIVES DE POSTES - AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE

Rapporteur: M. le Maire

Suite à la définition par le Conseil Municipal en 2009 des taux de promotion pour les avancements de grade et des conditions y afférant (concordance entre le grade proposé et le positionnement hiérarchique, résultats de l'évaluation et absence de sanction disciplinaire depuis deux ans), il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur les créations de postes pour les départements suivants :

- Département Ressources
 - o 1 poste d'attaché principal à temps complet
- Département Prestations
 - o 2 postes de rédacteur chef à temps complet
 - o 2 postes d'agent de maitrise à temps complet

- Département Action Educative
 - o 1 poste de rédacteur chef à temps complet
 - o 1 poste d'adjoint technique de 1^e classe à TNC (26 h 30)
- Département Action Familiale et Sociale
 - o 1 poste d'adjoint technique de 1^e classe à temps complet

Le bénéfice de cette nomination pourra intervenir au 1^{er} mai 2011 au plus tôt.

Ces créations seront prévues au budget primitif 2011.

La suppression des postes libérés sera proposée au prochain CTP.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Départ de Mme ANGIBAULT à 00h23. Elle donne son pouvoir à M. LANÉRY. Le pouvoir de Mme TENG n'a donc plus lieu d'être.

Les membres présents et représentés sont au nombre de 28 élus.

X- MOTION CONTRE LA PROSPECTION DES GAZ DE SCHISTE EN FRANCE ET PLUS PARTICULIEREMENT DES HUILES DE SCHISTES EN SEINE ET MARNE

Rapporteur: Mme OFFROY

Le gaz de schiste est un gaz naturel de type <u>non conventionnel</u>, emprisonné dans du schiste, dont l'extraction est longtemps demeuré impossible, économiquement et physiquement.

En 2005, les Etats-Unis ont développé une technique d'extraction, suite à une dérogation aux lois environnementales dont a pu bénéficier le secteur de l'énergie. Cette technique consiste à injecter des millions de litres d'eau et des produits chimiques dans le sous-sol pour fracturer le schiste et autoriser l'extraction du gaz ainsi libéré : c'est ce que l'on appelle la <u>fracturation hydraulique</u>. Les réserves mondiales ont été alors estimées à 250 années de consommation.

Si ces gisements de gaz constituent un nouveau potentiel énergétique et donc un fort attrait économique, ce procédé n'est malheureusement pas sans conséquences pour l'environnement et comporte des risques pour la santé. Ce qui a été démontré dans de nombreux rapports, comme celui de l'Agence Américaine de Protection de l'Environnement et plus récemment celui plus accablant du Commissaire au Développement Durable sur la gestion gouvernementale dans le dossier du gaz de schiste au Canada.

En France, des travaux de prospection ont démarré dans certaines régions du sud, dans le bassin parisien, en Picardie et en Seine et Marne.

Face à une indignation généralisée, le gouvernement a décidé d'un moratoire sur les recherches de gaz de schiste jusqu'en juin prochain, et a lancé une mission chargée d'évaluer les enjeux environnementaux à rendre pour fin mai, avec un rapport d'étape mi-avril.

Un projet de loi visant à interdire toute prospection de gaz et huiles de schiste devrait être examiné en urgence à l'Assemblée Nationale début mai.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XI- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

N°	Date	Intitulé	Dépenses TTC
2011-28	21 mars 2011	Assistance en recrutement - Société LIGHT CONSULTANTS	10 764,00 €
2011-29	21 mars 2011	Formation habilitation électrique – Société ANGEL CONCEPT	1 100,76 €
2011-30	21 mars 2011	Convention de formation professionnelle par CREFOPS	1 213,94 €
2011-31	21 mars 2011	Contrat de maintenance du parc copieur	10 000,00 €
2011-32	22 mars 2011	Convention pour la mise en place d'événements autour du développement durable	1 200,00 €
2011-33	22 mars 2011	Modification contrat d'abonnement Orange ligne ADSL	330,10 €
2011-34	7 avril 2011	Contrat d'assistance directe logiciel gestion de parc Gimi	873,74 €
2011-35	8 avril 2011	Contrat relatif à l'hébergement séjour Juillet	1 615,00 €
2011-36	8 avril 2011	Contrat relatif à l'hébergement séjour Août	4 568,00 €
2011-37	8 avril 2011	Annulation de dette	27,81 €

La séance est levée à 00h35 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.